

Direction des Services Techniques  
et de l'Urbanisme

## FORMULAIRE DEMANDE

Le dispositif d'affichage temporaire est réservé à la publicité des manifestations organisées par les associations locales et à la publicité de manifestations exceptionnelles.

### Objet et durée de la manifestation

Nom de la manifestation : \_\_\_\_\_

Dates : \_\_\_\_\_

### Identité et adresse de l'organisateur

Nom du responsable à contacter : \_\_\_\_\_

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Fax/Courriel : \_\_\_\_\_

### Descriptif des dispositifs

Type de dispositif	Quantité	Dimensions	Supports	Date prévue d'installation	Date prévue de retrait

#### Rappel du règlement :

*Les affiches peuvent-être mise en place 10 jours avant la manifestation et doivent être retirées dès la fin de celle-ci et dans les 24h00.*

*L'affichage est notamment interdit :*

- *sur les équipements publics ou privés tels que les postes de relais ou les installations de la Poste, EDF, GDF, FT ,...*
- *sur les arbres et les plantations,*
- *sur les panneaux de signalisation routière et les feux tricolores,*
- *sur le mobilier urbain : poubelles, abri-bus, réverbères, cabines téléphoniques, ....*

*Seuls 10 panneaux seront autorisés sur la commune dont maximum 5 sur la Rue du Général Leclerc (RD 2020).*

Merci de renvoyer votre demande avec le plan de ville annexé, en y indiquant les emplacements où seront installés les dispositifs.

Je soussigné \_\_\_\_\_ m'engage à respecter les emplacements et les dates qui feront l'objet d'une autorisation écrite de Monsieur le Maire.

**Fait à**  
**Le**  
**Signature**

**Formulaire à retourner au service Urbanisme au moins 10 jours avant la manifestation.**

**Par courrier :**

**MAIRIE DE LA FERTE SAINT-AUBIN – Place Charles de Gaulle – 45240 – LA FERTE SAINT-AUBIN**

**Où à déposer directement au service Urbanisme : 12 Allée de la Chavannerie – 45240 – LA FERTE SAINT-AUBIN – Tél : 02.38.64.83.83 – Fax : 02.38.76.69.73**